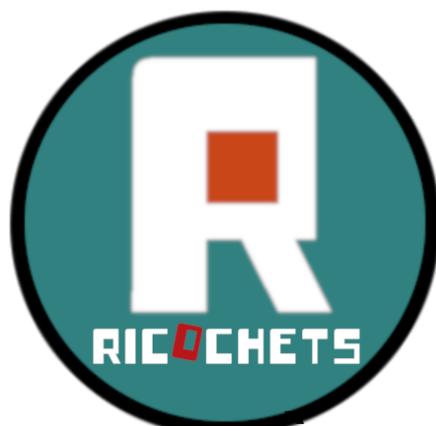


<https://ricochets.cc/Nouveau-proces-contre-media-RICOCHETS-les-autorites-veulent-cadrer-a-leur-guise-d-ebat-et-libre-expression.html>



Nouveau procès contre le média RICOCHETS, les autorités veulent cadrer à leur guise le débat et la libre expression



Publication date: vendredi 26 novembre 2021

- Les actus de RICOCHETS -

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

Nous avons appris le 10 novembre que le procureur de Valence a souhaité à nouveau poursuivre Gé avec un procès au Tribunal judiciaire de Valence (après deux reports, **le procès est prévu lundi 25 avril 2022 à 14h**) pour une soi-disant « apologie publique de crime ou délit ». Le procureur tient à pourchasser RICOCHETS pour un article publié en ligne exprimant une solidarité avec les possibles répressions de saboteurs et lançant un débat sur le sabotage et les limites du système en place.

C'est une sorte de délit d'opinion qui est ici utilisé, doublé d'une forme de harcèlement envers un média libre qui dérange visiblement les autorités et notables locaux.

Appel à soutien financier pour les frais d'avocat

Dès à présent, nous comptons svp sur votre soutien moral, et aussi financier pour aider à payer les frais d'avocat de Gé. Merci

Des autocollants RICOCHETS sont disponibles à prix libre pour aider à payer les frais d'avocat de ce futur procès ([contactez-nous](#) si vous en voulez).

- Pour renforcer RICOCHETS, vous pouvez aussi aider à la diffusion des versions papier, et [participer à notre grande campagne de communication lancée pour cet hiver](#).

Avec ce nouveau procès, il s'agit pour les autorités d'essayer entre autre de brimer tout débat sur la réalité des pratiques de sabotage et de l'écho croissant qu'elles rencontrent. **De manière générale, l'État et ses agents ainsi que les médias dominants veulent que la liberté d'expression et le débat soient cantonnés aux sujets qu'ils ont choisi, selon les termes que EUX définissent, alignés sur LEURS intérêts.** Débattre oui, mais à condition de rester inoffensifs, de tourner en rond dans les poncifs et de préférence sous la houlette d'autorités validées qui cadrent tout et retiennent uniquement ce qui les arrange (voir l'arnaque du « grand débat » à Macron ou les questionnaires sans effets produits par des élus locaux en guise de débat politique démocratique).

Si le débat et la liberté d'expression restent sous contrôle, ils ne servent pas à faire émerger des idées, pratiques et objectifs d'émancipation réelle

Des joutes verbales sans prise sur le réel « pour ou contre tel candidat » aux présidentielles ou sur la couleur des pots de fleur, OUI, mais parler vraiment des sujets de fond et évaluer les diverses modalités de résistance/transformation effective, NON. Dans cette « pseudo-démocratie » (mais vrai régime autoritaire), **le débat et la liberté d'expression sous contrôle ne servent pas à faire émerger des idées, pratiques et objectifs d'émancipation réelle, mais servent de faire valoir aux dirigeants, d'étouffer, de dérivatif à l'action, de défouloir à blabla pour que tout continue comme avant**

RESISTONS ENSEMBLE

- [Contactez-nous](#) si vous avez envie d'aider à l'organisation d'un ou plusieurs événements (autour des médias libre et de la liberté d'expression) avant le procès et/ou le jour même.



Un nouveau procès vise le média RICOCHETS, les autorités veulent cadrer à leur guise le débat et la libre expression Les barreaux d'acier finissent par rouiller et tomber en ruine, les murs s'effritent, et des fleurs libres poussent à travers

Face aux médias militants aux mains des milliardaires qui occupent et polluent l'espace public, soutenons les médias libres et les débats non cadrés par une censure d'Etat.

Pendant que l'Etat et ses bras armés répriment tout azimut, les problèmes sociaux, écologiques et climatiques s'aggravent, et les dirigeants jettent de l'huile sur le feu.

En guise d'actions, les autorités se cantonnent essentiellement à renforcer leur dispositif de surveillance et de répression : loi sécurité globale, loi séparatismes, lois sécuritaires qui s'empilent, état d'urgence permanent, cellule DEMETER pour surveiller et réprimer toutes les contestations de l'agro-industrie, amendes, procès baillonnés, blindés, LBD, caméras et logiciels de surveillance, etc.

RESISTONS ENSEMBLE

- ▶ **Nous vous tiendrons au courant de la suite, et de la date du procès dès que nous la connaissons.**

QUELQUES RAPPELS sur cette affaire en cours et celle de 2020

- ▶ **En 2020, une personne proche de RICOCHETS, Gé, avait supporté une perquisition complète du domicile, une garde à vue de 28h, une saisie de tout son matériel informatique** (y compris à usage professionnel) pendant 7 mois (la restitution a eu lieu en février 2021).

Le procès à Valence qui avait eu lieu le 03 novembre 2020 s'était conclu par [une relaxe complète le 17 novembre](#).

- ▶ **En mars 2021, le préfet de la drôme Hugues Moutouh avait signalé un autre article publié sur Ricochets.cc au procureur.**

Bien que cet article nous semblait tout à fait légal, nous l'avions dépublié rapidement pour éviter de nouveaux ennuis à Gé.

Nous avons trouvé a posteriori cet article intéressant pour tenter d'amener un débat, des discussions, un questionnement sur le tout numérique, sur la 5G, sur les actes de sabotages nombreux des infrastructures numériques/téléphoniques.

- ▶ **[En avril 2021, nous avons lancé à ce sujet une tribune pour la liberté d'expression](#)** largement diffusée et

soutenue par des individus et des médias (vous pouvez toujours la signer et la diffuser).

Le média Reporterre.net avait par ailleurs publié l'article incriminé ([voir lien ici, avec d'autres articles sur l'affaire](#)).

- ▶ **Dans le journal Le Crestois du 16 juillet 2021, le préfet Hugues Moutouh, avant de partir de la Drôme pour aller malmener l'Hérault, a tenu tout particulièrement à montrer du doigt RICOCHETS en indiquant que la plainte n'était pas close.**

Ce même 16 juillet, la gendarmerie appelle Gé pour le convoquer à une audition libre.

- ▶ **Le 18 août 2021, Gé se rend donc en audition libre à la gendarmerie de Valence à propos de cette affaire.** Il y apprend qu'une enquête est en cours pour « *l'infraction d'apologie de crime ou délit par parole, écrit, image ou moyen de communication public par voie électronique* », qu'il pourrait être à nouveau visé par un procès, que le refus par Gé de la signalétique (prise d'empreintes et de photographies) demandée sur place pourrait lui valoir des poursuites.
En accord avec les conseils de nombreux avocats en pareil situation, Gé a préféré exercer son droit à garder le silence lors de cette audition.
- ▶ [Voir notre communiqué d'août 2021](#)
- ▶ Le 10 novembre 2021, on apprend qu'un procès est lancé.

...à suivre

- ▶ Date du procès : **reporté au lundi 25 avril à 14h**
- ▶ **Nous vous tiendrons au courant de la suite.**

PS:

Rien ne nous arrête !

Notre journal papier n°20 sort samedi 27 novembre !

Ce numéro fait 10 pages, on a du ajouter une feuille par rapport aux précédents, sans pour autant parvenir à caser toutes les contributions reçues.

Merci pour vos contributions.

On en profite pour déjà lancer un appel à contribution pour le 15 janvier 2022 dernier délai, en vue du numéro suivant.

Le nouveau journal sera disponible sur divers lieu de dépôt (si vous en voyez de possible près de chez vous, dites-le nous), au marché de Crest et ailleurs, sur certaines manifs et événements.

[Pour ne rater aucun numéro et enraciner votre soutien, il est toujours possible de s'abonner](#), à prix libre.